

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Convention d'occupation par le Département de locaux sur le campus de Luminy pour l'organisation de journées de dépistage par le CeGIDD.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de conclure avec le Groupe KEDGE Business School une convention d'occupation à titre gratuit de locaux de la KEDGE Business School / Campus de Luminy, rue Antoine Bourdelle - 13009 Marseille, en vue d'actions de dépistage organisées par le CeGIDD départemental auprès des étudiants pour la période du 18 juin 2016 au 18 juin 2017,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer cette convention, dont le projet est annexé au rapport, ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à la convention initiale.

La signature de cette convention n'entraîne aucune incidence financière pour le Département.

à l'Unanimité

ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée